

RAPPORT SEMESTRIEL

Situation au 30 juin 2022



OFI HIGH YIELD 2027

FCP Obligations et autres titres de créances internationaux

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Informations
réglementaires

Situation financière
au 30 juin 2022

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

Le Fonds OFI High Yield 2027 a pour objectif d'obtenir sur la durée de vie du Fonds soit 7 ans à échéance du 31 décembre 2027, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD.

La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027.

Cet objectif est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et ne constitue pas une promesse de rendement ou de performance du Fonds.

Il peut exister un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue. En cas de conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants), cela pourra venir diminuer la performance du Fonds et l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture du change et des frais de gestion de la Société de Gestion.

Indicateur de référence

Le Fonds ayant pour objectif d'obtenir sur la durée de placement recommandée une performance nette de frais annualisée minimum de 2,25% (objectif de performance) pour les parts IC et ID, une performance nette de frais annualisée minimum de 2,15% (objectif de performance) pour les parts RFC et RFD et une performance nette de frais annualisée minimum de 1,75% (objectif de performance) pour les parts RC et RD), il ne sera pas géré en fonction d'un indicateur de référence qui pourrait induire une mauvaise compréhension de la part de l'investisseur. Aucun indicateur de référence n'est donc défini.

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement du Fonds est une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créance et à les détenir jusqu'à maturité (« buy and hold »). La stratégie du Fonds sera d'acquérir les titres sélectionnés et de les détenir jusqu'à leur maturité afin d'en percevoir les coupons distribués et leur remboursement final ou anticipé. Les titres acquis en portefeuille auront une échéance d'au plus 6 mois après le 31 décembre 2027. Dans l'optique d'une dissolution du fonds au 31/12/2027, les titres ayant une maturité résiduelle d'au plus 6 mois seront cédés.

Afin de réaliser son objectif, le Fonds investit en obligations et autres titres de créance, libellés en euro ou en devises, et émis par des entreprises publiques, des Etats, des organismes supranationaux ou privées de toute origine géographique. Accessoirement (10% de l'actif net), le Fonds pourra également investir dans les mêmes conditions en obligations convertibles (y compris obligations convertibles contingentes dites Cocos). De la même manière et de façon accessoire (10%), le Fonds pourra investir en obligations d'émetteurs privés dont les caractéristiques les exposent aux variations des actions sous-jacentes (obligations convertibles en actions, obligations remboursables en actions, obligations à bons de souscription d'actions...). L'exposition éventuelle aux marchés actions induite par ces produits sera cependant marginale et ne constitue pas le cœur de cible du portefeuille.

Le gérant investira progressivement de manière active et discrétionnaire sur tout type de titres : titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield), Investment Grade, afin de saisir toutes les opportunités de marché. Les titres spéculatifs, plus risqués, présentent d'une manière générale des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Aussi, même si le Fonds a une stratégie initiale « Buy and hold », les gérants se laissent la possibilité de saisir des opportunités de marché en vendant /achetant des titres après la phase de constitution du portefeuille. L'exposition au marché ainsi que la durée seront gérées activement.

Le Fonds pourra détenir à l'acquisition des titres notés au minimum « BB - ». La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences de notation et met en oeuvre sa propre analyse interne. En cas de dégradation de notation des titres en dessous de BB- (en application de la politique de notation d'OFI AM), cette dernière décidera de céder ou non les titres en prenant en compte sa propre analyse, l'intérêt des porteurs et les conditions de marché. Dans tous les cas, une dégradation en catégorie CCC entraînera la vente de l'instrument dans les 3 mois.

Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2027 et sélectionner les émetteurs (parmi un gisement diversifié de 276 émetteurs provenant de divers secteurs et de divers pays), présentant la probabilité de défaut moins importante au regard du rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.

Le portefeuille du Fonds est construit autour d'une approche « bottom up » pour la sélection des titres (i.e. extraire la valeur relative d'une signature par rapport à une autre) et « top down » pour l'optimisation du portefeuille (i.e. degré d'exposition au marché High Yield - investissements spéculatifs plus risqués), allocation sectorielle ou par catégorie de notation.

Il n'y aura ni répartition sectorielle, ni taille de capitalisation des émetteurs prédéfinie dans la sélection des titres en portefeuille.

L'allocation entre les notations des différents titres ou émetteurs en portefeuille pourra varier :

- De 0 % à 100 % de son actif en titres de qualité « High Yield » (titres spéculatifs) ;
- De 0 % à 50 % de son actif en titres « Investment Grade » ;
- 0 % de son actif en titres non notés.

Le Fonds a vocation à investir en euro mais peut également acquérir des titres dans d'autres devises (USD, GBP, ...) ; le risque de change est alors systématiquement couvert. Cette couverture pouvant s'avérer imparfaite, le Fonds pourra être exposé à un risque résiduel de change. Le taux d'exposition maximum aux émetteurs hors OCDE sera compris entre 0 et 20%.

La sensibilité globale du portefeuille aux taux d'intérêts sera comprise entre 0 et 6. Compte tenu de la stratégie du Fonds, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le Fonds connaîtra une variation importante de son profil de risque entre son lancement et son arrivée à terme en raison du remboursement des obligations en portefeuille.

A l'approche de l'échéance du Fonds, Le Fonds aura une « gestion prudente ». Le Fonds optera alors, après agrément de l'AMF, soit pour une nouvelle stratégie d'investissement, soit pour une dissolution, soit fera l'objet d'une fusion avec un autre OPC. Le gérant se réserve toutefois la possibilité d'investir sur des obligations d'émetteurs privés et publics en fin de vie du Fonds si leur rendement s'avère meilleur, sans que la maturité de ces titres puisse excéder 6 mois après la date d'échéance du Fonds.

Le Fonds peut intervenir sur des contrats financiers, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étrangers et/ou de gré à gré, à des fins d'exposition et de couverture du risque de taux et à des fins de couverture du risque de change (futures) et du risque de crédit. Il pourra également prendre des positions sur des swaps et change à terme en vue de couvrir le risque de change.

➤ [Réglementation SFDR – OPC Article 6](#)

- Code LEI : 549300USYKCL4FHKHJ82
- Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :
Le Fonds ne promeut pas de caractéristique environnementale et/ou sociale particulière, ni ne poursuit un objectif spécifique de durabilité (environnemental et/ou social). Par ailleurs, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés et ne constituent pas un élément central de la stratégie d'investissement.
- Taxonomie :
Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Néanmoins, le Fonds applique les exclusions suivantes :

Une politique sur l'exclusion total du charbon thermique avant 2030, OFI Asset Management souhaitant participer à l'objectif de contention du réchauffement climatique en dessous des 2°C à l'horizon 2100 comme prévu par l'Accord de Paris et donc à la neutralité des émissions de GES en 2050, s'engage à l'arrêt total du financement du charbon au plus tard en 2030 sur toutes classes d'actifs et zones géographiques. https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique_investissement_sortie-du-charbon-thermique-avant-2030.pdf

Une politique sur le pétrole et le gaz, OFI Asset Management souhaite réduire progressivement ses investissements dans les entreprises d'extraction de gaz non conventionnel et de pétrole, jusqu'à une exclusion totale du pétrole avant 2050. https://www.ofi-am.fr/pdf/ISR_politique-investissement_petrole-et-gaz.pdf

Une politique sur le tabac, OFI Asset Management a adopté une politique de sortie de l'industrie du tabac en excluant de tous ses investissements les producteurs au 1e euro du Chiffre d'Affaires.

Une position sur les armes controversées. Le Groupe met en application pour son propre compte et pour les OPC dont il assure la gestion active, les principes érigés par les conventions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel, des armes à sous munitions et des armes chimiques.

De plus, les sociétés qui contreviennent gravement ou de manière répétée à l'un ou plusieurs des dix principes du Pacte Mondial des Nations-Unies (UN Global Compact) sans apporter de réponse ou mesure de remédiation adaptée sont également exclues.

Les controverses susceptibles d'affecter la relation ou l'impact sur une des parties prenantes de l'émetteur sont suivies et analysées. Elles peuvent concerner : les clients, les investisseurs, les régulateurs, les fournisseurs, la société civile, les salariés, l'environnement de l'émetteur.

Ces controverses font l'objet d'une évaluation, en quatre niveaux, en fonction de leur sévérité, intensité et de leur dissémination (dans le temps et/ou l'espace).

Profil des risques

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Fonds est un OPCVM classé « Obligations et Autres Titres de Créances Internationaux ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital :

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance du Fonds, ce dernier ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de performance :

L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs, y compris sur la durée de placement recommandée. Le Fonds n'offre pas un rendement garanti.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire :

Le Fonds est investi en titres financiers sélectionnés discrétionnairement par la Société de Gestion. Il existe donc un risque que le Fonds ne soit pas investi sur les titres les plus performants.

Risque de taux d'intérêt :

En raison de sa composition, le Fonds peut être soumis à un risque de taux. Ce risque résulte du fait qu'en général le prix des titres de créances et des obligations baisse lorsque les taux augmentent. L'investisseur en obligations ou autres titres à revenu fixe peut enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt.

Risque de crédit :

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière), ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La valeur liquidative du Fonds serait alors affectée par cette baisse.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

Le Fonds est exposé aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque lié à l'investissement en titres spéculatifs (dits à haut rendement ou High Yield) :

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du Fonds. Les signatures non notées, qui seront sélectionnées, rentreront majoritairement de la même manière dans cette catégorie et pourront présenter des risques équivalents ou supérieurs du fait de leur caractère non noté.

Risque lié aux marchés émergents :

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans certains pays :

Le Fonds pourra être exposé à des émetteurs privés ou public de pays dont la dette souveraine est particulièrement risquée dans les conditions de marché prévalant à la date de lancement du Fonds : Espagne, Italie, Portugal.

Risque de contrepartie :

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par le Fonds d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement le Fonds à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement qui fera baisser la valeur liquidative.

Risque de lié à la détention de petites et moyennes valeurs :

Du fait de son orientation de gestion, le Fonds peut être exposé à la dette des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques peuvent présenter un risque de liquidité. En raison de l'étroitesse du marché, l'évolution de ces titres est plus marquée à la hausse comme à la baisse et peut engendrer une augmentation de la volatilité de la valeur liquidative.

Risque de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

De façon accessoire, l'investisseur peut être exposé aux risques suivants :

Risque actions :

Le Fonds est investi ou exposé sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations, et sur des petites et moyennes capitalisations qui, compte tenu de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter un risque de liquidité. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative du Fonds.

Risque de change :

Bien que le portefeuille soit systématiquement couvert du risque de change par le gérant, une telle couverture étant par construction imparfaite, le Fonds reste exposé à un risque résiduel de change.

Le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par le Fonds. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative du Fonds peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux obligations contingentes :

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : Il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : Le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non remboursement en date de call : Les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;

- De valorisation : Compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : Les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE EN COURS

A compter du 10 janvier 2022 par décision de la Société de Gestion, la période de souscription est renouvelée pour une période courant du 10 janvier 2022 au 09 juillet 2022.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DU SEMESTRE PRECEDENT

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

A compter du 10 juillet 2022, prolongation de la période de souscription, une troisième période courra du 10 juillet 2022 au 09 janvier 2023.

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur la période du 31/12/2021 au 30/06/2022, le Fonds OFI HIGH YIELD 2027 n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

État du patrimoine

Eléments de l'état du patrimoine	Montant à l'arrêté périodique
Titres financiers éligibles mentionnés au 1° du I de l'article L. 214-20 du code monétaire et financier	88 693 698,20
Avoirs bancaires	11 757,87
Autres actifs détenus par l'OPC	6 255 402,91
Total des actifs détenus par l'OPC	94 960 858,98
Comptes financiers	-
Instrument financiers et Dettes	-3 969 382,57
Total des passifs	-3 969 382,57
Valeur nette d'inventaire	90 991 476,41

Evolution de l'actif net

	30/06/2022	31/12/2021 ⁽¹⁾	10/07/2020 ⁽²⁾
ACTIF NET			
en EUR	90 991 476,41	74 869 182,81	27 252 000,00
Nombre de titres			
Catégorie de parts IC	350 554,1273	189 910,8162	70 500,0000
Catégorie de parts ID	630 984,8036	489 729,1959	202 000,0000
Catégorie de parts RFC	10,0000	10,0000	10,0000
Catégorie de parts RFD	10,0000	10,0000	10,0000
Catégorie de parts RC	1,5000	-	-
Catégorie de parts RD	1,5000	-	-
Valeur liquidative unitaire			
Catégorie de parts IC en EUR	94,54	110,15	100,00
Catégorie de parts ID en EUR	91,67	110,15	100,00
Catégorie de parts RFC en EUR	94,30	109,95	100,00
Catégorie de parts RFD en EUR	91,61	109,95	100,00
Catégorie de parts RC en EUR	98,49	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	98,49	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)			
en EUR	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)			
Catégorie de parts ID			
en EUR	-	3,08	-
Date de distribution	-	30/05/2022	-
Catégorie de parts RFD			
en EUR	-	2,88	-
Date de distribution	-	30/05/2022	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)			
Catégorie de parts IC en EUR	-	-	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	-	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-	-	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-	-	-

Evolution de l'actif net (suite)

	30/06/2022	31/12/2021 ⁽¹⁾	10/07/2020 ⁽²⁾
Capitalisation unitaire			
Catégorie de parts IC en EUR	-	2,65	-
Catégorie de parts ID en EUR	-	-0,42	-
Catégorie de parts RFC en EUR	-	2,44	-
Catégorie de parts RFD en EUR	-	-0,43	-
Catégorie de parts RC en EUR	-	-	-
Catégorie de parts RD en EUR	-	-	-

(1) Premier exercice

(2) Date de création

Portefeuille titres

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	97,47	93,40
Actions	-	-
Obligations	97,47	93,40
ACCOR SA VAR 04/02/2026	0,92	0,89
ADEVINTA ASA 3% 15/11/2027	1,07	1,02
ALBION FINANCING 1SARL 5.25% 15/10/2026	1,04	0,99
ALMIRALL SA 2.125% 30/09/2026	1,09	1,04
ALTAREA 1.875% 17/01/2028	1,07	1,02
ANS AG 6.0% 31/07/2025	1,06	1,01
ARAMARK 3.125% 01/04/2025	1,00	0,96
ARDAGH PKG FIN HLDGS USA 2.125% 15/08/2026	0,90	0,86
ASHLAND SERVICES BV 2% 30/01/2028	1,06	1,01
ATLANTIA SPA 1.875% 13/07/2027	1,02	0,97
AUTOSTRADE PER L'ITALIA 1.75% 01/02/2027	1,23	1,18
BELDEN INC 3.375% 15/07/2027	0,98	0,94
BERRY GLOBAL INC 1.5% 15/01/2027	0,75	0,72
CANPACK SA 2.375% 01/11/2027	1,02	0,98
CATALEN PHARMA SOLUTION 2.375% 01/03/2028	1,07	1,02
CELLNEX FINANCE CO SA 1.5% 08/06/2028	1,04	0,99
CEMEX SAB DE CV 3.125% 19/03/2026	1,05	1,00
CETIN GROUP BV 3.125% 14/04/2027	1,02	0,98
CITYCON TREASURY BV 2.735% 15/01/2027	1,06	1,01
CROWN EURO HOLDINGS SA 2.875% 01/02/2026	0,95	0,91
DARLING GLOBAL FINANCE 3.625% 15/05/2026	0,92	0,88
DEMIRE REAL ESTATE AG 1.875% 15/10/2024	1,02	0,97
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3% 29/05/2026	1,03	0,99
DIC ASSET AG 2.25% 22/09/2026	0,92	0,88
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08/05/2026	1,06	1,02
EASYJET PLC 0.875% 11/06/2025	1,04	0,99

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
ELIOR PARTICIPAT 3.75% 15/07/2026	1,02	0,97
ELIS SA 1.625% 03/04/2028	1,06	1,01
FAURECIA 2.375% 15/06/2027	1,01	0,97
FNAC DARTY SA 2.625% 30/05/2026	1,22	1,17
FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026	1,02	0,97
GESTAMP AUTOMOCION SA 3.25% 30/04/2026	1,08	1,03
GETLINK SE 3.5% 30/10/2025	1,11	1,06
GRIFOLS SA 1.625% 15/02/2025	0,76	0,73
GRIFOLS SA 2.25% 15/11/2027	0,37	0,35
GRUENENTHAL GMBH 3.625% 15/11/2026	1,01	0,96
HEIMSTADEN BOSTAD TRESRY 1.0% 13/04/2028	1,01	0,97
HORNBACH BAUMARKT AG 3.25% 25/10/2026	0,97	0,93
IHO VERWALTUNGS GMBH PIK 3.875% 15/05/2027	0,96	0,92
ILIAD SA 2.375% 17/06/2026	1,07	1,02
INEOS FINANCE PLC 2.875% 01/05/2026	1,08	1,03
INEOS STYROLUTION GROUP GMBH 2.25% 16/01/2027	0,94	0,90
INPOST NA 2.25% 15/07/2027	0,97	0,93
INTERNATIONAL GAME TECH 3.5% 15/06/2026	1,03	0,99
INTL CONSOLIDATED AIRLIN 1.5% 04/07/2027	0,91	0,87
IQVIA INC 2.875% 15/06/2028	1,16	1,11
JAMES HARDIE INTL FIN 3.625% 01/10/2026	0,78	0,74
KENNEDY WILSON EUR REAL 3.25% 12/11/2025	1,15	1,10
KRAFT HEINZ FOODS CO 2.25% 25/05/2028	0,88	0,84
LAGARDERE SCA 1.75% 07/10/2027	0,82	0,79
LEONARDO SPA 2.375% 08/01/2026	0,69	0,66
LEVI STRAUSS CO 3.375% 15/03/2027	1,06	1,01
LKQ EURO HDG BV 4.125% 01/04/2028	1,06	1,01
MAHLE GMBH 2.375% 14/05/2028	0,89	0,85
MERCIALYS SA 4.625% 07/07/2027	1,12	1,07
MPT OPER PARTNERSHIP 0.993% 15/10/2026	1,10	1,06
NETFLIX 3.625% 15/05/2027	1,04	1,00
NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	0,99	0,95
NOKIA OYJ 3.125% 15/05/2028	1,21	1,16
NOMAD FOODS BONDCO PLC 2.5% 24/06/2028	0,84	0,81
OCI NV 3.625% 15/10/2025	0,98	0,94
OI EUROPEAN GROUP BV 2.875% 15/02/2025	1,02	0,97
ORANO SA 3.375% 23/04/2026	1,03	0,99
ORGANON FINANCE 1 LLC 2.875% 30/04/2028	0,93	0,89
PEACE PROPERTY FINANCE 4.375% 15/11/2025	1,02	0,98
PLAYTECH PLC 4.25% 07/03/2026	1,08	1,03
PPF ARENA 1BV 3.125% 27/03/2026	0,98	0,94
PROGROUP AG 3% 31/03/2026	1,09	1,04
PVH CORP 3.125% 15/12/2027	1,03	0,99
RENAULT SA 1.125% 04/10/2027	1,07	1,02
REXEL SA 2.125% 15/06/2028	1,05	1,01

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
ROLLS ROYCE PLC 1.625% 09/05/2028	1,08	1,04
RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15/05/2025	1,08	1,03
SAIPEM FINANCE INTL BV 3.375% 15/07/2026	0,96	0,92
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET 1% 12/08/2027	0,80	0,77
SAMVARDHANA MOTHERSON AU 1.8% 06/07/2024	1,11	1,06
SAPPI PAPER HOLDING GMBH 3.125% 15/04/2026	1,08	1,03
SAZKA GROUP AS 3.875% 15/02/2027	1,06	1,02
SILGAN HOLDINGS INC 2.25% 01/06/2028	0,93	0,89
SMURFIT KAPPA TREASURY 1.5% 15/09/2027	0,76	0,73
SOFTBANK GROUP CORP 3.125% 19/09/2025	1,08	1,04
SPCM SA 2% 01/02/2026	1,00	0,96
SPIE SA 2.625% 18/06/2026	1,09	1,04
STANDARD INDUSTRIES INC 2.25% 21/11/2026	0,93	0,89
SUMMIT GERMANY LTD 2% 31/01/2025	0,99	0,95
SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	1,05	1,00
SYNTHOS SA 2.5% 07/06/2028	1,00	0,96
TELECOM ITALIA SPA 2.375% 12/10/2027	1,14	1,09
TELENET FINANCE LUX NOTE 3.50% 01/03/2028	0,86	0,83
TEOLLISUUDEN VOIMA OYJ 2.625% 31/03/2027	1,03	0,99
TEVA PHARM FNC NL II 1.875% 31/03/2027	0,95	0,91
TITAN GLOBAL FINANCE PLC 2.75% 09/07/2027	0,74	0,71
VALEO SA 1.625% 18/03/2026	0,90	0,86
VERALLIA SA 1.625% 14/05/2028	0,91	0,87
VICTORIA PLC 3.75% 15/03/2028	0,93	0,89
VOLVO CAR AB 2% 24/01/2025	1,09	1,05
WIENERBERGER AG 2.75% 04/06/2025	0,96	0,92
ZF EUROPE FINANCE BV 2.50% 23/10/2027	0,95	0,91
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-

Portefeuille titres (suite)

Éléments du portefeuille titres	Pourcentage	
	Actif net	Total des actifs
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	1,26	1,21
OPC à capital variable	1,26	1,21
OFI RS LIQUIDITES	1,26	1,21
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-

Indication des mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de la période de référence

Éléments du portefeuille titres	Mouvements (en montant)	
	Acquisitions	Cessions
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier	32 687 450,70	4 234 694,00
Actions	-	-
Obligations	32 687 450,70	4 234 694,00
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'organisme de placement collectif en valeurs mobilières	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	-	-
Actions	-	-
Obligations	-	-
Titres de créances	-	-
Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier	11 274 331,79	10 995 980,92
OPC à capital variable	11 274 331,79	10 995 980,92